



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7372^e séance

Jeudi 29 janvier 2015, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Barros Melet	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Fernández-Arias Minuesa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M ^{me} Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission effectuée en Haïti
du 23 au 25 janvier 2015

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission effectuée en Haïti du 23 au 25 janvier 2015

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés des représentants des États-Unis et du Chili, qui ont dirigé conjointement la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir programmé la présente séance d'information, et à saluer votre leadership dans ce qui, je pense, a été, nous en sommes tous convaincus, une mission opportune et utile du Conseil de sécurité en Haïti. Je tiens aussi à remercier tous les collègues du Conseil qui se sont joints à nous en Haïti, car la participation de l'ensemble des 15 membres a mis en exergue l'engagement unanime et constant du Conseil en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie en Haïti.

Les hasards du calendrier ont amené la mission du Conseil à se pencher sur la situation très préoccupante qui règne en Haïti. L'incapacité d'Haïti à organiser des élections législatives qui auraient dû avoir lieu il y a déjà longtemps, s'expliquant en partie par le fait que le pays n'a pas réussi à promulguer une loi électorale, a abouti à la suspension du Parlement le 12 janvier, lorsque le mandat de l'ensemble des membres de la Chambre des députés et de la moitié des 20 membres restants du Sénat est arrivé à échéance. Compte tenu de cette situation, le Président Martelly a dû diriger le Gouvernement en vertu de son pouvoir exécutif. S'il est vrai que ce cas de figure est prévu et autorisé par la Constitution haïtienne, et qu'il a malheureusement déjà été appliqué à plusieurs reprises par le passé, la perte du principal moyen de contrôle du pouvoir présidentiel a provoqué un regain d'inquiétude à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti quant à l'état de santé de la démocratie du pays.

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré le Président Martelly, ainsi que plusieurs de ses ministres, les 10 sénateurs encore en fonction et un certain nombre de leaders de l'opposition. À tous, nous

avons adressé le même message, à savoir que toutes les parties devaient redoubler d'efforts pour entamer un dialogue constructif et parvenir à un accord sur la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous dans les plus brefs délais, dans l'intérêt du peuple haïtien. Nous avons jugé encourageant l'engagement pris par le Président Martelly de limiter le recours à son pouvoir exécutif, de veiller à la continuité de l'État et d'organiser des élections. Sa volonté affichée de privilégier l'ouverture et la consultation dans la gestion des affaires de l'État, comme en atteste sa formation d'un gouvernement multipartite dirigé par un Premier Ministre issu de l'opposition, est également encourageante. L'engagement pris par de nombreux dirigeants et partis de l'opposition de collaborer avec le Président en vue de sortir de l'impasse politique et de donner la priorité aux intérêts du peuple haïtien, indépendamment de leurs divergences, est aussi un élément dont on peut se réjouir.

L'équilibre des pouvoirs en Haïti est essentiel et d'autant plus important depuis la dissolution du Parlement. Le Conseil a transmis le point de vue de ses membres qui estiment que la légitimité des politiques et des institutions dépend du sentiment qu'elles sont l'émanation de larges secteurs de la société et recueillent une vaste approbation.

Nous avons eu l'occasion inattendue de rencontrer le nouveau Conseil électoral provisoire, entré en fonction le jour de notre arrivée. Composé de membres issus de la société civile, le Conseil est chargé de définir un cadre pour l'organisation des élections, qui sont essentielles à la stabilité d'Haïti. Nous avons été impressionnés par son sérieux et sa volonté d'indépendance et nous avons assuré ses membres de notre plein appui. Nous avons également rencontré des dirigeants de la société civile haïtienne, notamment des groupes de femmes, qui nous ont rappelé combien il reste à faire pour garantir la justice et l'égalité pour tous les Haïtiens, ainsi que le rôle essentiel que joue la société civile dans la poursuite de la stabilisation et du développement d'Haïti. Ils peuvent eux aussi compter sur notre soutien et notre attention, comme nous le leur avons dit au cours de nos rencontres.

À Port-au-Prince et Cap-Haïtien, nous avons rencontré à plusieurs reprises les responsables de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et avons pu voir par nous-mêmes le travail essentiel que la Mission réalise à l'appui de son mandat, une Mission qui est restée aux côtés du peuple haïtien contre vents

et marées. Du soutien à la Police nationale d'Haïti à la promotion de solutions au problème des détentions préventives prolongées, la Mission contribue à bâtir un avenir meilleur pour le peuple haïtien.

Je tiens une fois encore à remercier et à saluer la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, son équipe, y compris le personnel militaire et de police, ainsi que tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, de leur appui à la stabilité et au développement d'Haïti.

La visite émouvante que nous avons effectuée au mémorial national haïtien en hommage aux victimes du séisme qui a frappé il y a cinq ans ce mois-ci, nous a rappelé l'ampleur inouïe des dégâts subis par Haïti et les souffrances colossales qu'il a causées. Pour les personnes qui ne l'ont pas vu, le mémorial est constitué d'un vaste morceau de décombres, symbole fort de tout ce qui a été détruit ce jour-là. Et pourtant, malgré les difficultés considérables qui persistent, nous avons constaté partout, au cours de notre voyage, la résilience et la détermination incroyables du peuple haïtien, et vu que les décombres ont non seulement été déblayés, mais laissent aujourd'hui place à de nouvelles structures, et avec elles à de nouveaux espoirs. Le peuple haïtien continuera de bénéficier de notre soutien, alors qu'il est en train de rebâtir son pays sur ces espoirs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

Ce fut un honneur pour ma délégation de coprésider cette mission, qui est l'expression de l'engagement pris par le Conseil de sécurité envers Haïti et, du point de vue purement national, la marque de l'appui que le Chili apporte à ce pays aux niveaux bilatéral et multilatéral.

À cet égard, il convient de souligner que l'un des principaux objectifs de cette visite du Conseil était de mettre en relief l'importance que revêt l'instauration d'un climat ouvert et constructif pour la stabilité politique, la gouvernance démocratique et le développement afin de promouvoir la prévention des conflits. Au cours de leur visite, les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui à Haïti, exhortant tous les acteurs politiques à collaborer pour assurer la tenue d'élections législatives, sénatoriales partielles, municipales et locales libres, régulières, ouvertes à tous et transparentes, conformément à la Constitution haïtienne. Je ne m'étendrai pas davantage

sur cette question, qui a été présentée en détail par la représentante des États-Unis dans sa déclaration.

Au cours de la visite, les membres du Conseil ont également eu l'occasion d'évaluer les initiatives mises en œuvre pour renforcer la Police nationale d'Haïti et l'aptitude des autorités nationales à assumer la responsabilité qui incombe à l'État haïtien dans le domaine du maintien de la stabilité et de la sécurité du pays. Les membres ont pris note des progrès réalisés, tout en convenant dans le même temps qu'il s'agissait de l'un des grands domaines dans lesquels il restait des défis à relever, notamment en prévision des élections à venir.

Par ailleurs, notre visite de la prison pour femmes de Pétionville a clairement mis en évidence que des progrès devaient encore être réalisés pour garantir la primauté du droit et la sécurité en Haïti, notamment l'accès à la justice.

L'un des aspects qui intéressaient le plus les membres du Conseil concernait l'évaluation de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2180 (2014), compte tenu de l'importance de maintenir un environnement sûr et stable, notamment en prévision des élections qui se tiendront en 2015, ainsi que les incidences des conditions politiques et sociales sur la stabilité et la sécurité en Haïti. Nos activités au Cap-Haïtien se sont inscrites dans ce cadre, puisque nous avons pu prendre connaissance par nous-mêmes des projets à effet rapide et des programmes de réduction de la violence communautaire mis en œuvre par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui continuent d'être essentiels au maintien d'un climat stable et sûr.

En ce qui concerne le processus de reconfiguration de la Mission, les membres ont eu l'occasion d'exprimer leurs différents points de vue sur le processus au cours d'une réunion avec le commandant de la Force.

Dans le cadre des réunions spécifiques organisées avec les représentants de la communauté internationale, notamment les responsables de la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les représentations bilatérales des différents pays engagés aux côtés d'Haïti, nous avons pu constater que l'appui international demeure indispensable. À cet égard, je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et son équipe de leur travail infatigable, et à leur renouveler notre ferme appui.

Enfin, je voudrais m'associer à l'hommage rendu par la représentante des États-Unis à la résilience du peuple haïtien cinq ans après le séisme qui a ravagé le pays, hommage qui s'est manifesté dans la visite que nous avons effectuée au monument érigé à la mémoire des victimes. Nous saluons les efforts consentis par les gouvernements successifs et par le peuple haïtien pour surmonter la tragédie et avancer dans la reconstruction, et réaffirmons notre solidarité avec les familles des victimes et les survivants.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à la mission de la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités importantes au nom du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.